

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2794

8 novembre 2013

SOMMAIRE

3i Panreac Holdings S.à r.l.	134074	Codrington S.à r.l.	134090
A.H.T.	134075	Coller Partners 502 S.C.A.	134089
Allianz Finance VII Luxembourg S.A. ...	134109	Cornelia Investment S.A.	134076
Allseeds S.A.	134112	Cosma Finance International S.A.	134081
Ampelmann International S.à r.l.	134091	Crèchimolux S.à r.l.	134089
Anatevka	134099	Daucel S.à r.l.	134089
Anatevka	134080	Davis Funds Sicav	134068
A.N. International S.à r.l.	134111	delta-lux Consult S.à r.l.	134074
Archea Fund	134070	Demap S.A.	134088
Art Management S.à r.l.	134112	Discovery S.A.	134066
A & S S.A., société de gestion de patrimoine familial	134074	Episerver International S.à r.l.	134092
Atomico OS Investments S.à r.l.	134074	Euro-Fina S.A.	134083
BKDV Soparfi S.A.	134066	European Group Services SA	134112
Caliorne 2 S.A.	134071	Giulianova S.à r.l.	134109
Carraig Mor	134088	Go Fast Sports IP Holding	134093
Centauro Management S.A.	134089	Hotilux	134075
CEP III First S.à r.l.	134092	Immo Teb SA	134066
Christian Ewen Studio für Moderne Bauelemente Sàrl	134112	Kernel Holding S.A.	134068
Circadiet International S.A.	134091	Leyne, Strauss-Kahn & Partners	134080
Circadiet International S.A.	134091	Moncler T&A	134109
Citadel Financial Products S.à r.l.	134091	Multi-Poles EEIG	134074
Citadel Global Trading S.à r.l.	134091	Nord Investment Management Company Holding S.A.	134067
Citadel Horizon S.à r.l.	134090	Parefa S.A.	134071
Citadel Macro Products S.à r.l.	134090	Power Equity Investments S.A.	134093
Citigroup International Luxembourg Limited	134092	Quoniam Funds Selection SICAV	134067
Citigroup Participation Luxembourg Limited	134092	Shalimar S.A. S.P.F.	134073
Clairmont Global Partners S.à r.l.	134090	SOP I SICAV	134073
CleanServe S.A.	134089	UniGarantPlus: Klimawandel (2013)	134073
Clearwire Europe S.à r.l.	134090	UniGarantPlus: Klimawandel (2013)	134071
CMP German Opportunity Investors Fund II (SCS) SICAR	134092	Velcar S.A.	134111
		Vita Services S.A.	134111
		Yuliya & J. Associés	134112

Discovery S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.991.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 novembre 2013 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2013.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013154487/1023/16.

BKDV Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 112.126.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, en date du 18 novembre 2013 à 9 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire sur les comptes annuels.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013150249/1004/18.

Immo Teb SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.011.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social en date du 28 novembre 2013 à 16 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2012 et au 30 juin 2013;
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire afférent aux exercices clôturés le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013;
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant les exercices clôturés le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013;
4. Affectation du résultat réalisé au cours des exercices clôturés le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013;
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C. pour les exercices clôturés au 30 juin 2012 et au 30 juin 2013;
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013154488/755/20.

Quoniam Funds Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.455.

Einberufung zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre welche am 27. November 2013 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet und folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung:

1. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates
2. Entgegennahme des Berichtes des Wirtschaftsprüfers
3. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30. September 2013
4. Beschluss über die Verwendung des Ergebnisses des am 30. September 2013 endenden Geschäftsjahres
5. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates
6. Bestellung des Wirtschaftsprüfers
7. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestands-bescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestands-bescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können am Sitz der Gesellschaft unter der Telefonnummer 00352-2640-3009 oder unter der Faxnummer 00352-2640-2818 angefordert werden.

Aktionäre, die an der Generalversammlung persönlich teilnehmen möchten, werden gebeten, sich fünf Tage vor der Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft unter den zuvor genannten Kontaktdaten anzumelden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013154490/755/29.

N.I.M. Company, Nord Investment Management Company Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.050.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 97.679.

Conformément aux dispositions de l'article 67.1 de la loi du 10 août 1915, nous avons l'honneur de vous informer qu'une:

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des obligataires de la société se tiendra le lundi 09 décembre 2013 à 10h00, heure locale, au siège social de la société au 25A boulevard Royal, 2ème étage, L-2449 Luxembourg Forum Royal, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Prorogation du terme des échéances des emprunts obligataires en cours
2. Conversion de l'emprunt en \$ (USD)
3. Modification des taux d'intérêts des emprunts obligataires en cours
4. Traitement des intérêts échus et à échoir
5. Divers

Les documents et informations qui doivent être communiqués à l'Assemblée générale sont disponibles au siège social de la Société. Chaque obligataire, sur production de son titre, peut obtenir entre le 08/11/2013 jusqu'au 05/12/2013, gratuitement, copie des documents dans les conditions légales applicables.

Les porteurs d'obligations sont invités à participer à l'assemblée et à procéder au vote.

Les porteurs d'obligations peuvent mandater par écrit une autre personne pour assister à l'assemblée et voter en leur nom. Ce mandataire ne doit pas être nécessairement un obligataire de la société.

Pour être valables les procurations doivent arriver au siège de la société, au plus tard le 05/12/2013.

Référence de publication: 2013153883/25.

Davis Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.537.

Shareholders are hereby kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Fund (the "Meeting") which will be held on *November 28, 2013* at 11.00 a.m. (Luxembourg Time) at the registered office of the Fund, to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Hearing of the annual report incorporating the report of the Board of Directors, the report of the Approved Statutory Auditor of the Fund for the accounting year ended July 31, 2013.
2. Approval of the audited financial statements of the Fund for the accounting year ended July 31, 2013.
3. Allocation of the results of the Fund for the accounting year ended July 31, 2013.
4. Discharge to be granted to Messrs. Roger Becker, Kenneth C. Eich and Andrew A. Davis in relation to their activities as directors of the Fund for the accounting year ended July 31, 2013.
5. Re-election of Mr. Roger Becker as Director until the next annual general meeting of shareholders to be held in 2014.
6. Re-election of Mr. Kenneth C. Eich as Director until the next annual general meeting of shareholders to be held in 2014.
7. Re-election of Mr. Andrew A. Davis as Director until the next annual general meeting of shareholders to be held in 2014.
8. Re-election of Deloitte S.A. as Approved Statutory Auditor until the next annual general meeting of shareholders to be held in 2014.
9. Any other business which may be properly brought before the Meeting.

Shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that decisions will be taken by a majority of the votes cast at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may vote at the Meeting by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office of Davis Funds Sicav.

We draw the attention of the Shareholders to the fact that, in accordance with article 26 (3) of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for investment collective, the annual accounts, the original signed report of the authorised auditor together with the latest semi-annual report, prospectus and the KIIDS of Davis Funds Sicav are available at the registered office of the Fund and a copy may be sent, on request, to their attention free of charge.

We highlight the fact that the annual accounts for the year ended July 31, 2013 will be also available by November 13, 2013 on the Davis website <http://davisfunds.com/sicav/literature/>.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2013154486/755/36.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.173.

We hereby give you notice of the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders to be held on *10 December 2013* at 3.00 p.m. CET at the registered office of the Company, at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the management report of the board of directors and the report of the independent auditor of the Company;
2. Approval of the Consolidated Financial Statements of the Company for the financial year ended on 30 June 2013;
3. Approval of the Parent Company's Annual Accounts (unconsolidated) for the financial year ended on 30 June 2013;
4. Appropriation of results for the financial year ended on 30 June 2013;
5. Granting discharge to the directors of the Company;
6. Renewal of the mandates of Andrzej Danilczuk, Ton Schurink and Sergei Shibaev as independent directors of the board of directors of the Company;
7. Renewal of the mandates of Anastasiia Usachova and Viktoriia Lukianenko as directors of the board of directors of the Company;
8. Approval of the remuneration of independent directors of the board of directors of the Company;

9. Approval of the remuneration of executive directors of the board of directors of the Company;
10. Granting discharge to the independent auditor of the Company for the financial year ended on 30 June 2013; and
11. Renewal of the mandate of Deloitte Audit, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 560, rue du Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 67 895, as independent auditor of the Company in respect to the audit of the consolidated and unconsolidated annual accounts of the Company for a one-year term mandate, which shall terminate on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2014.

IMPORTANT INFORMATION FOR PARTICIPATING IN THE ANNUAL GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

This information has been prepared to indicate the steps that should be taken by the shareholders in order to participate in the general meeting of shareholders. This document should be read in conjunction with the Company's articles of association and applicable provisions of Luxembourg law.

The Company's issued share capital is set at two million one hundred four thousand one hundred twenty US dollars and eleven cents (USD 2,104,120.11.-), consisting of seventy nine million six hundred eighty three thousand four hundred and ten (79,683,410) shares without indication of a nominal value. Each share entitles the holder thereof to one vote.

Right to participate at the annual general meeting of shareholders

As indicated in the notice published on 8 November 2013 on the website of the Luxembourg Stock Exchange (www.bourse.lu/accueil) and the website of the Company (www.kernel.ua) as well as in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) and in the Luxembourg newspaper "Tageblatt" or "Luxemburger Wort" any shareholder who holds one or more shares of the Company on 26 November 2013 at 12:00 a.m. (the "Record Date") shall be admitted to the annual general meeting of shareholders.

Shareholders who wish to participate in person, or via proxy, or via voting form at the annual general meeting of shareholders should notify the Company and the operator or depository or sub-depository of their intention to participate by returning the participation form to the Company to Kernel Holding S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, or by fax to +352.27.44.93.80, or by e-mail to y.samusenko@kernel.ua, and to the operator or depository or sub-depository no later than 26 November 2013 at 12:00 a.m. Shareholders shall provide the Company with the relevant documentation evidencing their ownership (such as depositary certificates issued by financial institutions, custodian banks and investment brokers maintaining securities account) of the shares no later than 7 December 2013 at 12:00 p.m..

Shareholders whose shares are held through the operator of a securities settlement system or with a professional depository or sub-depository designated by such depository and who wish to vote via the electronic system in relation to the annual general meeting of shareholders must give voting instructions to the chairman of the annual general meeting of shareholders, via the electronic system of the operator of a securities settlement system or with a professional depository or sub-depository designated by such depository. The operator of a securities settlement system or a professional depository or sub-depository designated by such depository must, prior to the annual general meeting of shareholders, provide (i) a spreadsheet of the voting instructions in relation to the votes cast including a proxy to the chairman of the annual general meeting of shareholders for each of the annual general meeting of shareholders, to be returned to the Company prior to the date of the annual general meeting of shareholders; (ii) a certificate certifying the number of shares recorded in their account on the Record Day.

The free transferability of the shares shall remain unaffected by the convening and holding procedures of the annual general meeting of shareholders. In the event that any shareholder votes through proxies or voting forms, the proxy or voting form has to be deposited at the registered office of the Company no later than 9 December 2013 at 12:00 a.m.. The proxy or voting form may be submitted by mail to the registered office of the Company to Kernel Holding S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, or by fax to +352.27.44.93.80, or by e-mail to y.samusenko@kernel.ua.

Proxies, participation forms and voting forms are available on the website of the Company (www.kernel.ua), or upon demand made in writing to Kernel Holding S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, or by fax to +352.27.44.93.80, or by e-mail to y.samusenko@kernel.ua.

Proxies, participation forms and voting forms provided on the website of the Company (www.kernel.ua) may be used and will be taken into account. One person may represent more than one shareholder.

Whether or not you propose to attend the annual general meeting of shareholders in person, we request that the participation form and/or proxy and/or voting form are to be completed and returned in accordance with the instructions printed thereon.

Completion and return of a proxy or voting form will not prevent shareholders from attending and voting at the annual general meeting of shareholders, should they so wish.

Right to have new items added to the agenda of the annual general meeting of shareholders

One or more shareholders holding together at least 5% of the share capital of the Company may:

- Add new items on the agenda of the annual general meeting of shareholders;

- File proposed resolutions in relation with the items of the agenda or the additional items. Such requests must be sent to the Company in writing by mail to Kernel Holding S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg or by e-mail to y.samusenko@kernel.ua.

Such requests should enclose the related proposed resolutions and should indicate a mail or e-mail address to which the Company may send an acknowledgement of receipt. Such requests should be sent to the Company by 15 November 2013 at 12:00 a.m.. The Company will acknowledge the receipt of such requests within 48 hours upon reception.

The Company will publish an updated agenda of the annual general meeting of shareholders at the latest on 25 November 2013 at 12:00 a.m..

Language

The annual general meeting of shareholders will be conducted in English. Please note that the English language version of all resolutions is binding as the resolutions will be adopted in English.

All documents relating to the annual general meeting of shareholders must be delivered to the Company in English. If any document has been prepared in any other language, shareholders should translate such document into English prior to the annual general meeting of shareholders and provide the Company with the translation.

Further questions

Shareholders may address all queries with respect to the annual general meeting of shareholders by email to the following email address: investor_relations@kernel.ua, or to the following address:

Kernel Holding S.A.
19, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg

On all related correspondence, kindly indicate the following notice:

"2013 Annual General Meeting of Shareholders of Kernel Holding S.A."

All documentation and information required under the Law of 24 May 2011 implementing the Directive 2007/36 EC of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007 on the exercise of certain rights of shareholders of listed companies including the proposed resolutions shall be available on the website of the Company (www.kernel.ua) or may be obtained by sending an e-mail to y.samusenko@kernel.ua.

If proxy voting instructions are not provided for a resolution, the proxy will be deemed to abstain from voting on this resolution.

For the proxy to be valid, the name of the shareholder must be identical in the proxy and in the registered depositary certificate.

Kindly send the present duly completed and signed participation form and/or proxy and/or voting form either by email (scanned document) to y.samusenko@kernel.ua, by fax to +352.27.44.93.80, or by post to the following address, quoting "2013 Annual General Meeting of Kernel Holding S.A.":

The board of directors.

Référence de publication: 2013154489/111.

Archea Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.852.

L'Assemblée Générale du 21 octobre 2013 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la SICAV le 26 novembre 2013 à 09.00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification et refonte des statuts de la SICAV dans le contexte de l'adaptation de la SICAV aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et portant transposition de la directive 2009/65/CE.
- Modification conséquent de l'objet social de la SICAV, comme suit: «La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et autres avoirs autorisés par la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif («Loi de 2010»), dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. La Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la Partie I de la Loi de 2010.»

L'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501 - ifs.fds@bd.l.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Les actionnaires sont invités à se référer au projet de prospectus d'émission disponible auprès du siège social de la SICAV ou d'une agence de la Banque de Luxembourg.

Référence de publication: 2013147131/755/30.

Caliorne 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.639.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 18 novembre 2013 à 09.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013151497/1023/16.

UniGarantPlus: Klimawandel (2013), Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 6. September 2013 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. September 2013.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013127395/10.

(130154714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Parefa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.429.

L'an deux mille treize.

Le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PAREFA S.A.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 40.429, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 462 du 14 octobre 1992. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1135 du 10 décembre 2001.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les sept cent vingt mille (720.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de neuf millions deux cent quatre-vingt-seize mille deux cent vingt-quatre euros et dix-huit cents (EUR 9.296.224,18) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Approbation de la fusion transfrontalière par absorption (la «Fusion») entre la société FINANZIARIA ASSICURATIVA VMG 1857 S.P.A., société par actions de droit italien, ayant son siège statutaire et administratif à 20124 Milan Via Spalato 11/2, Italie, capital social Euro 3.590.950,00 entièrement libéré, Code fiscal et numéro d'inscription auprès du Registre des Entreprises de Milan 01700840158 (la «Société Absorbante»), et PAREFA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant siège social à Luxembourg, 3 Avenue Pasteur, capital social Euro 9.296.224,18 entièrement libéré, numéro d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 0040429 (la «Société Absorbée»);

2) Approbation du projet de fusion lié à la Fusion (le «Projet de Fusion») tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2329 du 21 septembre 2013 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

3) Présentation et approbation du rapport écrit des conseils d'administration de la société absorbante et de la société absorbée expliquant et justifiant d'un point de vue juridique le projet de fusion

4) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée

5) Constatation qu'à la date d'effet de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister étant dissoute sans liquidation;

6) Démission, avec effet à la date de prise d'effet de la Fusion, des Administrateurs et du Commissaire aux comptes de la Société Absorbée;

7) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver la fusion transfrontalière par absorption (la «Fusion») entre la société FINANZIARIA ASSICURATIVA VMG 1857 S.P.A., société par actions de droit italien, ayant son siège statutaire et administratif à 20124 Milan Via Spalato 11/2, Italie, capital social Euro 3.590.950,00 entièrement libéré, Code fiscal et numéro d'inscription auprès du Registre des Entreprises de Milan 01700840158 comme société absorbante, et PAREFA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant siège social à Luxembourg, 3 Avenue Pasteur, capital social Euro 9.296.224,18 entièrement libéré, numéro d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 0040429 comme société absorbée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion lié à la Fusion (le «Projet de Fusion») tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2329 du 21 septembre 2013 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte du rapport écrit des conseils d'administration de la société absorbante et de la société absorbée expliquant et justifiant d'un point de vue juridique le projet de fusion et approuve ledit rapport

Quatrième résolution

L'assemblée constate l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Cinquième résolution

L'assemblée constate qu'à la date d'effet de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister étant dissoute sans liquidation.

Sixième résolution

L'assemblée prend acte de la démission, avec effet à la date de prise d'effet de la Fusion, des Administrateurs et du Commissaire aux comptes de la Société Absorbée.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la loi du 10 août 1915, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et certifié dès lors l'existence et la validité, selon la loi luxembourgeoise, des actes juridiques et des formalités imposés à la Société Absorbée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14191. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013152956/84.

(130186731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Shalimar S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 16.737.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *18 novembre 2013* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2013.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013151507/1023/16.

UniGarantPlus: Klimawandel (2013), Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 6. September 2013 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. September 2013.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013127396/10.

(130154715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

SOP I SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 168.325.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder von Herrn Andreas Jockel, Berufsanschrift 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Herrn Thomas Albert, Berufsanschrift 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Herrn Marco Schmitz, Berufsanschrift 4, Unter Sachsenhausen, D-50667 Köln sowie Herrn Stefan Molter, Berufsanschrift 4, Unter Sachsenhausen, D-50667 Köln, wurden mit Wirkung zum 9. Oktober 2013 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 verlängert.

Mit Wirkung zum 9. Oktober 2013 wurde KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153088/15.

(130187381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Multi-Poles EEIG, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2443 Senningerberg, 64B, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg D 10.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Le groupement n'ayant ni actif ni passif à la date du 31 décembre 2003, la clôture de liquidation est réalisée à cette date.

JP Bouillot
Le liquidateur

Référence de publication: 2013151265/12.

(130185631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Atomico OS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013138368/10.

(130168788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

delta-lux Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 114.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2013138341/10.

(130168876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

3i Panreac Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 114.737.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel
Gérant

Référence de publication: 2013138300/11.

(130168439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

A & S S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 20.216.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013138344/11.

(130169151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

A.H.T., Société Anonyme.

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.
R.C.S. Luxembourg B 40.797.

Hotilux, Société Anonyme.

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.
R.C.S. Luxembourg B 40.798.

PROJET DE FUSION

Entre

(1) La société A.H.T. SA, société anonyme, avec siège social au Centre Marisca, L - 7560 Mersch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 40797 (ci-après la «Société Absorbante»),

(2) HOTILUX S.A., société anonyme, avec siège social au Centre Marisca, L - 7560 Mersch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 40798 (ci-après la «Société Absorbée»)

Considérant que:

(A) La Société Absorbante détient la totalité des 3.300 parts de la Société Absorbée.

(B) Les conseils d'administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée proposent de fusionner les Sociétés et ont arrêté le présent projet de fusion:

1. Il est prévu que A.H.T. S.A. absorbe la Société Absorbée au moyen d'une fusion par absorption conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales («loi de 1915»). Les conseils d'administration de chacune des Sociétés ont décidé de proposer cette fusion lors de leurs réunions respectives en date du 31 octobre 2013.

2. Les actions détenues par la Société Absorbante dans les Sociétés Absorbées seront annulées lors de la réalisation de la fusion.

3. La date à partir de laquelle les opérations des Sociétés Absorbées seront, à des fins comptables, traitées comme étant réalisées au nom de la Société Absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2013.

4. Il n'y a pas d'associés ayant des droits spéciaux ou de porteurs de titres ayant des droits spéciaux dans aucune des Sociétés.

5. Tous les actionnaires de A.H.T. SA et HOTILUX SA ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance au siège social de A.H.T. SA des documents suivants:

a. Projet de fusion

b. Comptes annuels ainsi que rapports de gestion des exercices 2010, 2011 et 2012 de A.H.T. SA et de HOTILUX SA, Des copies pourront être obtenues par tout actionnaire sans frais et sur simple demande.

6. Un ou plusieurs associés de la Société Absorbée disposant au moins 5 % des actions du capital souscrit ont le droit de requérir jusqu'au lendemain de la tenue de l'assemblée générale de la Société Absorbée, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de la réquisition.

A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales.

7. Le mandat du conseil d'administration de la Société Absorbée prend fin à la date de la fusion. Décharge est accordée aux membres du conseil d'administration de la Société Absorbée.

8. Aucun avantage particulier n'est attribué aux commissaires aux comptes et aux membres du conseil d'administration des sociétés à l'occasion de la fusion.

9. La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et au transfert de tous les avoirs et obligations de la Société Absorbée.

10. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

11. Le présent projet de fusion sera publié conformément à l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales au moins un mois avant la date de la réunion des assemblées générales appelée à se prononcer sur le projet de fusion.

12. Conformément à l'article 263(1) de la loi de 1915, une assemblée générale extraordinaire des associés de chacune des sociétés sera tenue afin d'approuver le présent projet de fusion.

13. Une fois le projet de fusion approuvé par les assemblées générales des associés des sociétés, tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante, dans le cadre de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée, conformément à l'article 274 de la loi de 1915.

14. Les créanciers des sociétés qui fusionnent et dont la créance est antérieure à la date de la publication du projet de fusion prévue à l'article 262 peuvent nonobstant toute convention contraire dans les deux mois de cette publication

demander au Magistrat président la Chambre du Tribunal d'Arrondissement dans le ressort duquel la société débitrice a son siège social siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûreté pour des créances échues et non-échues au cas où l'opération de fusion réduirait les gages de ces créanciers.

15. Les associés des sociétés ont décidé en conformité avec l'article 267 (1) c. de la loi de 1915 de renoncer à la mise à disposition d'un état comptable.

Mersch, le 31 octobre 2013.

A.H.T. SA

Le Conseil d'Administration

Antoinette HOFFMANN-THILL / Yvette HERBER-HOFFMANN / Jean-Paul HERBER / Noémie HERBER / Marc HERBER

Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur

HOTILUX S.A.

Le Conseil d'Administration

Antoinette HOFFMANN-THILL / Yvette HERBER-HOFFMANN / Jean-Paul HERBER / Noémie HERBER / Marc HERBER

Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013152294/74.

(130187246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Cornelia Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 119.894.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CORNELIA INVESTMENT S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office located at 2a, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number R.C.S. Luxembourg B 119894 (the "Company").

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The chairman, the secretary and the scrutineer formed the bureau.

The bureau having thus been formed, the chairman requested the notary to act that:

I.- The Sole Shareholder present or represented and the number of shares held by the latter are shown on an attendance list. That list and proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed hereto to be registered with the present deed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, the 4,500 (four thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all items of the Agenda (as below defined), of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- It is intended to merge the Company into a subsidiary of the Company, being EURO-FINA S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office located at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number R.C.S. Luxembourg B 20882 (the "Absorbing Company") whereby the Company, as absorbed company, shall cease to exist and its entire assets and liabilities shall be transferred to the Absorbing Company (the "Merger").

IV.- That the provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") regarding mergers have been fulfilled with as follows:

- Publication on 29 June 2013 of the common draft terms of merger in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations" (the "Mémorial") number 1551, corresponding to a period of at least one month before the date of the general meetings of shareholders of the merging companies convened to decide on the common draft terms of merger ;

- Waiver by the shareholders of each of the merging companies of their right to receive from their respective managing bodies a detailed written report explaining and setting out the legal and economic grounds of the common draft terms of merger, in particular as regards the share exchange ratio ;

- Examination of the common draft terms of merger and subsequent drawing up of a written report for each of the merging companies by an independent expert ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the respective management bodies of each of the merging companies ;

- Deposit of the documents required by Article 267 of the Law at the registered office of the merging companies at least one month before the date of the general meetings of shareholders of the merging companies convened to decide on the common draft terms of merger.

V.- That the agenda ("Agenda") of the meeting is the following:

1. Waiving of convening notice;
2. Acknowledgment of the common draft terms of merger;
3. Approval of the merger by absorption of the Company and of the dissolution without liquidation of the Company by operation of the merger;
4. Approval of the granting of a full discharge to the directors of the Company and the statutory auditor (commissaire) of the Company in connection with resolution 3. above; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder declared the following:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting. The Sole Shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the Agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the Agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow the Sole Shareholder to carefully examine each document.

Second resolution

The Sole Shareholder declares that it has knowledge of the common draft terms of merger relating to the Merger.

The Merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company, without exception and reserves, to the Absorbing Company.

Merger Project

The Sole Shareholder notes that the board of directors of the Company, as absorbed company, and the board of directors of the Absorbing Company, entered into the common draft terms of merger (the "Merger Project"), under private seal, on 26 June 2013.

The Sole Shareholder further notes that the Merger Project was published in the Mémorial number 1551 dated 29 June 2013.

Explanatory report of the merging companies

The Sole Shareholder notes that the ordinary general meetings of each of the merging companies have unanimously decided to waive their right to receive from their respective managing bodies a detailed written report explaining and setting out the legal and economic grounds of the Merger Project, in particular as regards the share exchange ratio.

Independent expert report

The Sole Shareholder notes that in accordance with Article 266 of the Law, the management bodies of each of the merging companies have appointed an independent expert ("réviseur d'entreprises agréé") in relation to the examination of the Merger Project.

Public documentation

In accordance with Article 267 of the Law, as amended, the legal documentation in relation to the Merger has been made available for inspection by the shareholders of the merging companies at the registered office of the merging companies.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger, as described in the Merger Project and published in the Mémorial number 1551 dated 29 June 2013, in all its provisions and its entirety, without exception and reserves, and the subsequent dissolution without liquidation of the Company by operation of the Merger.

From a legal standpoint, the Merger will become effective (i) between the merging companies as from the last date of the concordant extraordinary general meetings of shareholders of the merging companies approving the Merger and (ii) vis-à-vis third parties as from the publication with the Mémorial of the minutes of the extraordinary general meetings of shareholders of the merging companies approving the Merger.

From accounting and tax standpoints, the Merger will be effective as from 1 January 2013.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to the directors of the Company and to the statutory auditor of the Company (commissaire) for the performance of their mandates and until the date hereof.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above mentioned Merger, have been estimated at about EUR 3,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de CORNELIA INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 2a, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119894 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'Actionnaire Unique présent ou représenté et le nombre d'actions détenues par ce dernier sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et la procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II.- Ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les 4.500 (quatre mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'Ordre du Jour (tel que ce terme est ci-après défini) dont l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- Il est envisagé la fusion par absorption de la Société par une de ses subsidiaires, à savoir EURO-FINA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 2a, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20882 (la "Société Absorbante") par l'effet de laquelle fusion la Société, en tant que société absorbée, cessera d'exister et l'ensemble de son patrimoine activement et passivement sera transféré à la Société Absorbante (la "Fusion").

IV.- Que les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") relatives aux fusions ont été respectées comme suit :

- Publication le 29 Juin 2013 du projet commun de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations (le "Mémorial") numéro 1551, soit un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet commun de fusion;

- Renonciation par les actionnaires de chacune des sociétés qui fusionnent à leur droit de recevoir de leurs conseils d'administration respectifs un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet commun de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions;

- Examen du projet commun de fusion et subséquent rapport écrit pour chacune des sociétés qui fusionnent par un réviseur d'entreprises agréé désigné par les conseils d'administration respectifs de chacune des sociétés qui fusionnent; et

- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi au siège social des sociétés qui fusionnent un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale des sociétés qui fusionnent appelée à se prononcer sur le projet commun de fusion.

V.- Que l'ordre du jour (l'"Ordre du Jour") de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Reconnaissance du projet commun de fusion;
3. Approbation de la Fusion par absorption de la Société et de la dissolution sans liquidation de la Société par l'effet de la fusion;
4. Approbation de l'octroi d'une décharge totale aux administrateurs de la Société et au commissaire de la Société eu égard à la résolution 3. susmentionnée; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Actionnaire Unique a déclaré ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de convocation préalable afférent à la présente assemblée. L'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'Ordre du Jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'Ordre du Jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique déclare avoir connaissance du projet commun de fusion relatif à la Fusion.

La Fusion sera mise en oeuvre par l'apport de l'ensemble du patrimoine activement et passivement de la Société, sans exception ni réserve, à la Société Absorbante.

Projet Commun de Fusion

L'Actionnaire Unique note que le conseil d'administration de la Société, en tant que société absorbée, et le conseil d'administration de la Société Absorbante ont conclu sous seing privé un projet commun de fusion en date du 26 juin 2013 (le "Projet de Fusion").

L'Actionnaire Unique note ensuite que le Projet de Fusion a été publié au Mémorial numéro 1551 en date du 29 juin 2013.

Rapport explicatif des sociétés qui fusionnent

L'Actionnaire Unique note que l'assemblée générale de chacune des sociétés qui fusionnent a unanimement décidé de renoncer à son droit de recevoir de son conseil d'administration un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet de Fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

Rapport d'expert indépendant

L'Actionnaire Unique note que conformément à l'article 266 de la Loi, les organes de gestion de chacune des sociétés qui fusionnent ont désigné parmi les réviseurs d'entreprises agréés un expert indépendant en vue de l'examen et rapport écrit du Projet de Fusion.

Documentation mise à disposition

Conformément à l'Article 267 de la Loi telle que modifiée, la documentation légale relative à la Fusion a été mise à disposition pour inspection par les actionnaires des sociétés qui fusionnent au siège social des sociétés qui fusionnent.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises :

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver la Fusion, telle que décrite dans le Projet de Fusion publié au Mémorial numéro 1551 en date du 29 juin 2013, dans toutes ses dispositions et en son intégralité, sans exception ni réserve, et la dissolution subséquente sans liquidation de la Société par l'effet de la Fusion.

D'un point de vue légal, la Fusion prendra effet (i) entre les sociétés qui fusionnent à compter de la dernière date des assemblées générales extraordinaires d'actionnaires des sociétés qui fusionnent concordantes approuvant la Fusion et (ii) vis-à-vis des tiers à compter de la publication au Mémorial des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires d'actionnaires des sociétés qui fusionnent approuvant la Fusion.

D'un point de vue comptable et fiscal, la Fusion prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2013.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de donner décharge aux administrateurs de la Société et au commissaire de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date qu'en tête des présentes.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 3.000,-.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41609. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013136697/209.

(130166807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2013.

**LSK, Leyne, Strauss-Kahn & Partners, Société Anonyme,
(anc. Anatevka).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des obligataires d'ANATEVKA (les Obligataires), une société anonyme, constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 95.132 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 933 du 11 septembre 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 octobre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par M. Arnaud Sagnard, demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme Secrétaire Mme Florine Letort, demeurant à Luxembourg, et choisit comme Scrutateur Mme Mélanie Sauvage, demeurant à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que le nombre total d'obligations émises par la Société est de 24.208.489.

II. Que les propriétaires d'obligations au porteur ont été convoqués par annonces publiées les 30 septembre et 9 octobre 2013 dans le Mémorial et dans le Luxemburger Wort et que les propriétaires d'obligations nominatives ont été convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception le 10 octobre 2013.

III. Que les obligataires présents ou représentés, les mandataires des obligataires représentés, ainsi que le nombre d'obligations qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les obligataires présents, les mandataires des obligataires représentés ainsi que par les membres des bureaux, restera annexée au présent procès-verbal afin d'être enregistrée.

IV. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 24.208.489 obligations émises par la Société, 24.106.000 obligations sont représentées à la présente assemblée.

V. Que la présente assemblée, délibérant aux conditions de présence et de majorité prévues pour les Assemblées générales extraordinaires, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Ajout d'un alinéa à l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la Société qui aura la teneur suivante: «La Société pourra développer une activité de banque d'affaires et d'intermédiation financière à destination des entreprises, des états et des personnes physiques. La société pourra offrir des conseils stratégiques, financiers et juridiques afin d'accompagner le développement international de ses clients et assurer le montage d'opérations telles que: acquisition et cession d'entreprises ou d'activité, fusion, augmentation de capital, offre publique d'achat, offre publique d'échange, introduction en bourse, besoin en financement, restructuration de dette.»

2. Modification de la dénomination sociale de la Société et refonte complète des statuts afin de faciliter la gestion de la Société; et

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus par l'Assemblée, et après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver la modification de l'objet social.

Les votes pour cette résolution ont été émis de la manière suivante:

134081

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24.106.000	0	0

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la modification de la dénomination sociale de la société qui sera désormais «Leyne, Strauss-Kahn & Partners» en abrégé «LSK».

Après lecture des nouveaux statuts qui lui ont été présentés, l'Assemblée décide de les approuver.

Les votes pour cette résolution ont été émis de la manière suivante:

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24.106.000	0	0

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges, de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société du fait du présent document, est estimé à environ EUR 1.400,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SAGNARD, F. LETORT, M. SAUVAGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48100. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150924/69.

(130185208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Cosma Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.217.

L'an deux mil treize, le vingt-quatrième jour d'octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COSMA FINANCE INTERNATIONAL SA, avec siège social au 15 Boulevard du Prince Henri L-1724, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51217, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 28 août 1995 numéro 412 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte portant modification de la dénomination sociale d'ARFIS S.A. en COSMA FINANCE INTERNATIONAL SA, reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3021 du 9 décembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Elisiana PEDONE, employée privée, demeurant professionnellement 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elisiana PEDONE, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du nombre et de la valeur nominale des actions de la Société de sorte que le capital social de la Société soit dorénavant représenté par 30.641.321 actions de EUR 1 chacune.

2. Réduction du capital social de la Société à concurrence de EUR 28.000.000 pour le ramener de son montant actuel de EUR 30.641.321 au montant de EUR 2.641.321 (deux millions six cent quarante et un mille trois cent vingt et un euros).

Réalisation de cette réduction par remboursement à l'actionnaire unique de la Société et annulation de 28.000.000 d'actions de la Société.

Pouvoirs au conseil d'administration de fixer les modalités de remboursement audit actionnaire dans le respect des dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec les résolutions prises.

3. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 651.943 (six cent cinquante et un mille neuf cent quarante-trois) actions détenues par un actionnaire unique, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de la Société de sorte que le capital social de la Société s'élevant à EUR 30.641.321 (trente millions six cent quarante et un mille trois cent vingt et un euros) représenté par 651.943 (six cent cinquante et un mille neuf cent quarante-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 47 (quarante-sept euros) chacune, soit dorénavant représenté par 30.641.321 (trente millions six cent quarante et un mille trois cent vingt et une) actions de EUR 1 (un euro) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 28.000.000 (vingt-huit millions d'euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 30.641.321 (trente millions six cent quarante et un mille trois cent vingt et un euros) représenté par 30.641.321 (trente millions six cent quarante et un mille trois cent vingt et une) actions de 1 (un) euros chacun, au montant de EUR 2.641.321 (deux millions six cent quarante et un mille trois cent vingt et un euros).

Cette réduction de capital est réalisée par un remboursement à l'actionnaire unique de la Société et l'annulation de 28.000.000 (vingt-huit millions) d'actions numérotées 001 à 28.000.000.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour fixer les modalités de remboursement et procéder aux écritures comptable, étant entendu que ledit remboursement ne peut avoir lieu que conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 §1 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec les résolutions prises et qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. §1. Le capital souscrit est fixé à EUR 2.641.321 (deux millions six cent quarante et un mille trois cent vingt et un euros) représenté par 2.641.321 (deux millions six cent quarante et un mille trois cent vingt et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Elisiana Pedone, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 octobre 2013. LAC / 2013/ 48981. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013152497/86.

(130187205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Euro-Fina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 20.882.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of EURO-FINA S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office located at 2a, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number R.C.S. Luxembourg B 20882 (the "Company").

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, with professional address at 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The chairman, the secretary and the scrutineer formed the bureau.

The bureau having thus been formed, the chairman requests the notary to act that:

I.- All the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by registered letters sent to all the shareholders on August 22, 2013.

II.- The Shareholders present or represented and the number of shares held by the latter are shown on an attendance list (the "Attending Shareholder"). That list and proxies, having been signed "ne varietur" by the proxy-holders of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed hereto to be registered with the present deed with the registration authorities.

III.- As it appears from the attendance list, 51,000 (fifty-one thousand) of all the 52,187 (fifty-two thousand one hundred eighty-seven) issued and outstanding shares without nominal value of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all items of the Agenda (as below defined), of which the Attending Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- It is intended to merge one of the Shareholders, being CORNELIA INVESTMENT S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office located at 2a, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number R.C.S. Luxembourg B 119894 (the "Absorbed Company") into the Company whereby the Absorbed Company shall cease to exist and its entire assets and liabilities shall be transferred to the Company, as absorbing company (the "Merger").

V.- That the provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") regarding mergers have been fulfilled with as follows:

- Publication on 29 June 2013 of the common draft terms of merger in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations" (the "Mémorial") number 1551, corresponding to a period of at least one month before the date of the general meetings of shareholders of the merging companies convened to decide on the common draft terms of merger;

- Waiver by the shareholders of each of the merging companies of their right to receive from their respective managing bodies a detailed written report explaining and setting out the legal and economic grounds of the common draft terms of merger, in particular as regards the share exchange ratio;

- Examination of the common draft terms of merger and subsequent drawing up of a written report for each of the merging companies by an independent expert ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the respective management bodies of each of the merging companies;

- Deposit of the documents required by Article 267 of the Law at the registered office of the merging companies at least one month before the date of the general meetings of shareholders of the merging companies convened to decide on the common draft terms of merger.

VI.- That the agenda ("Agenda") of the meeting is the following:

1. Acknowledgment of the common draft terms of merger;
2. Approval of the merger by absorption;
3. Increase of the share capital of the Company in connection with resolution 2. above in accordance with the common draft terms of merger;
4. Subscription by DRAGOFINA INVESTMENT TRUST REG. for the new shares;
5. Decrease of the share capital of the Company in connection with resolution 2. above by an amount of EUR 1,275,000 (one million two hundred seventy-five thousand Euro) by the cancellation of 51,000 (fifty-one thousand) shares in the Company held by the Company;

6. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the Attending Shareholder declared the following:

First resolution

The Attending Shareholder declares that it has knowledge of the common draft terms of merger relating to the Merger.

The Merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company, as absorbing company.

Merger Project

The Attending Shareholder notes that the board of directors of the Company, as absorbing company, and the board of directors of the Absorbed Company, entered into the common draft terms of merger (the "Merger Project"), under private seal, on 26 June 2013.

The Attending Shareholder further notes that the Merger Project was published in the Memorial number 1551 dated 29 June 2013.

Explanatory report of the merging companies

The Attending Shareholder notes that the ordinary general meetings of each of the merging companies have unanimously decided to waive their right to receive from their respective managing bodies a detailed written report explaining and setting out the legal and economic grounds of the Merger Project, in particular as regards the share exchange ratio.

Independent expert report

The Attending Shareholder notes that in accordance with Article 266 of the Law, the management bodies of each of the merging companies have appointed an independent expert ("réviseur d'entreprises agréé") in relation to the examination of the Merger Project.

Public documentation

In accordance with Article 267 of the Law, as amended, the legal documentation in relation to the Merger has been made available for inspection by the shareholders of the merging companies at the registered office of the merging companies.

After the foregoing was approved by the Attending Shareholder, the following resolutions have been taken:

Second resolution

The Attending Shareholder resolves to approve the Merger, as described in the Merger Project and published in the Mémorial number 1551 dated 29 June 2013, in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

From a legal standpoint, the Merger will become effective (i) between the merging companies as from the last date of the concordant extraordinary general meetings of shareholders of the merging companies approving the Merger and (ii) vis-à-vis third parties as from the publication with the Mémorial of the minutes of the extraordinary general meetings of shareholders of the merging companies approving the Merger.

From accounting and tax standpoints, the Merger will be effective as from 1 January 2013.

Third resolution

Subject to the foregoing and in accordance with the Merger Project, it is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 510,750 (five hundred and ten thousand seven hundred fifty Euro) so as to raise the share capital from its current amount of EUR 1,304,675 (one million three hundred and four thousand six hundred seventy-five Euro) to EUR 1,815,425 (one million eight hundred fifteen thousand four hundred twenty-five Euro) by the issuance of 20,430 (twenty thousand four hundred thirty) new shares without nominal value (the "New Shares"), subject to the allocation of a special equity bookkeeping ("prime de fusion") of the Company in the aggregate amount of EUR 8,399,500.36 (eight million three hundred ninety-nine thousand five hundred Euro and thirty-six cents) including inter alia the value of the fractional shares resulting from the application of the share exchange ratio which however have not been issued due to the rounding (the "Special Bookkeeping").

Valuation

In accordance with Article 266 of the Law, a report was prepared by Grant Thornton Lux Audit S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office located at 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 43298, dated 2 August 2013 which concludes as follows:

"Based on our diligences, no fact came to our attention that makes us believe that:

- The exchange ratio determined in the merger project is not relevant and reasonable;

- The valuation methods adopted to determine the exchange ratio are not adequate and their application is not appropriate to the context."

The said report, after having been signed *in varietur* by the proxy -holder acting on behalf of the Attending Shareholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by DRAGOFINA INVESTMENT TRUST REG., a registered trust governed by the laws of Liechtenstein, having its registered office located at 9490 Vaduz, Liechtenstein, 33, Landstrasse of the New Shares and the Special Bookkeeping.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes DRAGOFINA INVESTMENT TRUST REG., prenamed, hereby represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Special Bookkeeping. The New Shares as well as the Special Bookkeeping have been fully paid up by the transfer to the Company of the entire assets and liabilities of the Absorbed Company by operation of the Merger.

Fifth resolution

Subject to the foregoing and in accordance with the Merger Project, it is resolved to decrease the share capital of the Company in accordance with Article 49-3 of the Law by an amount of EUR 1,275,000 (one million two hundred seventy-five thousand Euro) so as to decrease the share capital from its current amount of EUR 1,815,425 (one million eight hundred fifteen thousand four hundred twenty-five Euro) to EUR 540,425 (five hundred forty thousand four hundred twenty-five Euro) by the cancellation of 51,000 (fifty-one thousand) shares without nominal value held by the Company by operation of the Merger.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at five hundred forty thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 540,425.-) represented by twenty-one thousand six hundred seventeen (21,617.-) shares without nominal value. The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above mentioned Merger, have been estimated at about EUR 7,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les "Actionnaires") de EURO-FINA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 2a, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20882 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires par lettre recommandée en date du 22 août 2013.

II.- Les Actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par ces derniers sont indiqués sur la liste de présence ("Actionnaire Présent"). Cette liste et procurations ayant été paraphées "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

III.- Ainsi qu'il ressort de la liste de présence, 51.000 (cinquante et un mille) des 52.187 (cinquante-deux mille cent quatre-vingt-sept) actions émises, sans valeur nominale, de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés l'Ordre du Jour (tel que ce terme est ci-après défini), dont l'Actionnaire Présent reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informés.

IV.- Il est envisagé la fusion par absorption de l'un des Actionnaires, à savoir CORNELLIA INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 2a, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119894 (la "Société Absorbée") par la Société, par l'effet de laquelle fusion la Société Absorbée cessera d'exister et l'ensemble de son patrimoine activement et passivement sera transféré à la Société, en tant que société absorbante (la "Fusion").

V.- Que les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") relatives aux fusions ont été respectées comme suit:

- Publication le 29 Juin 2013 du projet commun de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations (le "Mémorial") numéro 1551, soit un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet commun de fusion;

- Renonciation par les actionnaires de chacune des sociétés qui fusionnent à leur droit de recevoir de leurs conseils d'administration respectifs un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet commun de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions;

- Examen du projet commun de fusion et subséquent rapport écrit pour chacune des sociétés qui fusionnent par un réviseur d'entreprises agréé désigné par les conseils d'administration respectifs de chacune des sociétés qui fusionnent; et

- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi au siège social des sociétés qui fusionnent un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale des sociétés qui fusionnent appelée à se prononcer sur le projet commun de fusion.

VI.- Que l'ordre du jour ("Ordre du Jour") de l'assemblée est le suivant:

1. Reconnaissance du projet commun de fusion;

2. Approbation de la fusion par absorption;

3. Augmentation du capital social de la Société dans le cadre de la résolution 2. susmentionnée conformément au projet commun de fusion;

4. Souscription par DRAGOFINA INVESTMENT TRUST REG. des nouvelles actions;

5. Réduction du capital social de la Société dans le cadre de la résolution 2. susmentionnée d'un montant de 1.275.000 EUR (un million deux cent soixante-quinze mille Euros) par l'annulation de 51.000 (cinquante et un mille) actions de la Société auto-détenues par la Société;

6. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter ces actions; et

7. Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Actionnaire Présent a déclaré ce qui suit:

Première résolution

L'Actionnaire Présent déclare avoir connaissance du projet commun de fusion relatif à la Fusion.

La Fusion sera mise en oeuvre par l'apport de l'ensemble du patrimoine activement et passivement de la Société Absorbée, sans exception ni réserve, à la Société, en tant que société absorbante.

Projet Commun de Fusion

L'Actionnaire Présent note que le conseil d'administration de la Société, en tant que société absorbante, et le conseil d'administration de la Société Absorbée ont conclu sous seing privé un projet commun de fusion en date du 26 juin 2013 (le "Projet de Fusion").

L'Actionnaire Présent note que le Projet de Fusion a été publié au Mémorial numéro 1551 en date du 29 juin 2013.

Rapport explicatif des sociétés qui fusionnent

L'Actionnaire Présent note que l'assemblée générale de chacune des sociétés qui fusionnent a unanimement décidé de renoncer à son droit de recevoir de son conseil d'administration un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

Rapport d'expert indépendant

L'Actionnaire Présent note que conformément à l'article 266 de la Loi, les organes de gestion de chacune des sociétés qui fusionnent ont désigné parmi les réviseurs d'entreprises agréés un expert indépendant en vue de l'examen et rapport écrit du Projet de Fusion.

Documentation mise à disposition

Conformément à l'Article 267 de la Loi, la documentation légale relative à la Fusion a été mise à disposition pour inspection par les actionnaires des sociétés qui fusionnent au siège social des sociétés qui fusionnent.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Actionnaire Présent, les résolutions suivantes ont été prises:

Seconde résolution

L'Actionnaire Présent décide d'approuver la Fusion, telle que décrite dans le Projet de Fusion publié au Mémorial numéro 1551 en date du 29 juin 2013, dans toutes ses dispositions et en son intégralité, sans exception ni réserve.

D'un point de vue légal, la Fusion prendra effet (i) entre les sociétés qui fusionnent à compter de la dernière date des assemblées générales extraordinaires d'actionnaires des sociétés qui fusionnent concordantes approuvant la Fusion et (ii) vis-à-vis des tiers à compter de la publication au Mémorial des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires des actionnaires des sociétés qui fusionnent approuvant la Fusion.

D'un point de vue comptable et fiscal, la Fusion prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2013.

Troisième résolution

Sous réserve de ce qui précède et conformément au Projet de Fusion, il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 510.750 EUR (cinq cent dix mille sept cent cinquante Euros) afin de le porter son montant actuel de 1.304.675 EUR (un million trois cent quatre mille six cent soixante-quinze Euros) à 1.815.425 EUR (un million huit cent quinze mille quatre cent vingt-cinq Euros) par l'émission de 20.430 (vingt mille quatre cent trente) nouvelles actions sans valeur nominale (les "Nouvelles Actions"), soumises à l'allocation d'une prime de fusion de la Société d'un montant global de 8.399.500,36 EUR (huit millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents Euros et trente-six cents) y inclus inter alia la valeur des rompus résultant de l'application du rapport d'échange des actions lesquels n'ont pas été émis du fait d'un arrondi (la "Prime de Fusion").

Evaluation

Conformément à l'article 266 de la loi, un rapport a été préparé par Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43298, daté du 2 août 2013 lequel conclut comme suit:

"Sur la base de nos diligences, aucun fait ne nous a laissés penser que:

- Le rapport d'échange déterminé dans le projet commun de fusion n'est pas pertinent et raisonnable;
- Les méthodes d'évaluation adoptées pour déterminer le rapport d'échange ne sont pas adéquates et leur application n'est pas appropriée au contexte."

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Présent et le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par DRAGOFINA INVESTMENT TRUST REG., un trust enregistré, régi par les lois du Liechtenstein, ayant son siège social sis au au 33 Landstrasse, 9490 Vaduz, Liechtenstein, des Nouvelles Actions et de la Prime de Fusion.

Intervention - Souscription - Paiement

Suite à quoi intervient DRAGOFINA INVESTMENT TRUST REG., prénommé, représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Actions. L'émission des Nouvelles Actions est également soumise au paiement de la Prime de Fusion. Les Nouvelles Actions ainsi que la Prime de Fusion ont été entièrement payées par le transfert à la Société de l'ensemble du patrimoine activement et passivement de la Société Absorbée par l'effet de la fusion.

Cinquième résolution

Sous réserve de ce qui précède et conformément au Projet de Fusion, il est décidé de réduire le capital social de la Société conformément à l'Article 49-3 de la Loi d'un montant de 1.275.000 EUR (un million deux cent soixante-quinze mille Euros) afin de réduire le capital social de son montant actuel de 1.815.425 EUR (un million huit cent quinze mille quatre cent vingt-cinq Euros) à 540.425 EUR (cinq cent quarante mille quatre cent vingt-cinq Euros) par l'annulation de 51.000 (cinquante et un mille) actions sans valeur nominale auto-détenue par la Société par l'effet de la Fusion.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent quarante mille quatre cent vingt-cinq euros (540.425.- EUR), représenté par vingt et un mille six cent dix-sept (21.617.-) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions."

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec la Fusion susmentionnée, ont été estimés à EUR 7.500,-.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41610. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013137362/291.

(130167145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Carraig Mor, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 108.899.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 18 septembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 octobre 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013138431/14.

(130169057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Demap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.778.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 30 septembre 2013

Le conseil d'administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Sébastien FRANCOIS et de Madame Anne MAILLARD, administrateurs de type B de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013138492/13.

(130169177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Centauro Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 60.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013138464/9.

(130168806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Crèchimolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 167.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013138453/9.

(130169028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Daucel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8252 Mamer, 15A, rue du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 75.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013138490/9.

(130169241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

CleanServe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 170.102.

Extrait de résolution de l'actionnaire unique du 1^{er} octobre 2013

L'Actionnaire unique de la société à responsabilité limitée CLEANSERVE S.A. a décidé, en date du 1^{er} octobre de prendre la résolution suivante:

Le siège social est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

59, Grand Rue, L-3394 Roeser

Luxembourg, le 01/10/2013.

Pour extrait conforme
CleanServe Holding AG

Référence de publication: 2013138445/15.

(130168618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Coller Partners 502 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 124.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Stéphane HEPINEUZE
Mandataire

Référence de publication: 2013138449/12.

(130168532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Clairmont Global Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013138444/10.

(130168786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Citadel Macro Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 87.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013138443/10.

(130168858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Citadel Horizon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 82.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013138442/10.

(130168859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Clearwire Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 100.259.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013138446/9.

(130168869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Codrington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 130.984.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique la Société, d'accepter la démission de Madame Kristen O'Donoghue en tant que Gérant préférentiel de classe A de la Société avec effet au 24 septembre 2013 et de nommer Monsieur David Alexander McLean, né le 14 mars 1958 à Whakatane, Nouvelle Zélande, résidant professionnellement au 23, Camomile Street, Camomile Court, WestPac Banking, Londres EC3A 7LL, Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant préférentiel de classe A de la Société avec effet au 24 septembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 octobre 2013.

Référence de publication: 2013138448/15.

(130168833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Circadiet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 142.916.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société Circadiet International SA (RCS Luxembourg B 142.916) que Madame Nelly NOEL, demeurant 121, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'administrateur de ladite société, avec effet au 1^{er} octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013138438/12.

(130168719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Circadiet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 142.916.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société Circadiet International SA (RCS Luxembourg B 142.916) que Monsieur Werner SAS, demeurant Avenue Eugène Plasky, 214, B-1030 Bruxelles, a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de ladite société, avec effet au 1^{er} octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013138439/12.

(130168719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Ampelmann International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.190.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67380 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013138435/10.

(130168592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Citadel Financial Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013138440/10.

(130168862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Citadel Global Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013138441/10.

(130168860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Citigroup International Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 83.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24 septembre 2013.

Citigroup International Luxembourg Limited

Référence de publication: 2013138471/11.

(130169235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Citigroup Participation Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 86.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24 Septembre 2013.

Citigroup Participation Luxembourg Limited

Référence de publication: 2013138472/11.

(130169234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

CMP German Opportunity Investors Fund II (SCS) SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 159.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013138473/11.

(130168644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Episerver International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 156.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013138500/11.

(130169103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

CEP III First S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 179.211.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013138466/10.

(130168516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Go Fast Sports IP Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 128.942.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales de la Société datée du 1^{er} juillet 2010, ce qui suit:

- Pancho Vanhees, né le 22 juillet 1972 à Bree, Belgique demeurant au 45, Watermolenstraat, B-3650 Dilson-Stokkem, Belgique, détient 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013138332/15.

(130168262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Power Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.710.

*Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la société**Ordre du jour:*

1. Décision de fusionner avec la société UAB «STARLAITAS», société de droit lituanien, avec siège social au Kauno m. sav. Kauno m. Taikos pr. 147, immatriculée au Registre des personnes morales de la République de Lituanie et ayant comme numéro d'entreprise 302452480, société absorbée, et ce conformément aux dispositions des articles 261 et s. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux articles subséquents.

2. Adoption du projet de fusion.

3. Mandat à donner à Monsieur Marc KOEUNE, avec faculté de substitution, pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres dans le cadre de la présente opération de fusion.

Résolution adoptée à l'unanimité des voix:

1. Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de fusionner avec la société UAB «STARLAITAS», société de droit lituanien, avec siège social au Kauno m. sav. Kauno m. Taikos pr. 147, immatriculée au Registre des personnes morales de la République de Lituanie et ayant comme numéro d'entreprise 302452480, société absorbée, et ce conformément aux dispositions des articles 261 et s. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux articles subséquents.

2. Le Conseil d'administration adopte le projet de fusion tel que figurant en annexe des présentes résolutions.

3. Le Conseil d'administration décide enfin à l'unanimité de donner mandat à Monsieur Marc KOEUNE, avec faculté de substitution, pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres dans le cadre de la présente opération de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, les administrateurs signent le présent procès-verbal.

28/10/2013.

Marie-Anne BACK / DANY ANDREA / Denis BREVER / Sébastien COYETTE

Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur

PROJET DE FUSION TRANSFRONTALIERE PAR ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ

UAB «STARLAITAS» avant son siège social à Kauno, Lituanie

Conformément à La loi sur les fusions transfrontalières des sociétés à responsabilité limitée et autres lois de la République de Lituanie

par

POWER EQUITY INVESTMENTS S.A. avant son siège social à Luxembourg
selon les Articles 261 et suivants de la Loi du 10/8/1915 du Luxembourg

Modalités de la fusion

Messieurs les actionnaires de POWER EQUITY INVESTMENTS S.A.

Messieurs les actionnaires de UAB «STARLAITAS»

Nous soumettons à votre approbation le Projet, établi conformément à la loi sur les fusions transfrontalières des sociétés à responsabilité limitée de la République de Lituanie, et aux articles 261 et suivants de la loi du Grand-duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, relatifs à la fusion ci-dessus.

1. Sociétés participant à la fusion.

A) SOCIETE ABSORBANTE (société issue de la fusion)

POWER EQUITY INVESTMENTS S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le n° B 164710.

B) SOCIETE ABSORBEE

UAB «STARLAITAS» ayant son siège social à Kauno m. sav. Kauno m. Taikos pr. 147. société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre des personnes morales de la République de Lituanie et ayant comme numéro d'entreprise 302452480,

2. Raisons économiques et juridiques de la fusion. La fusion envisagée permet de mettre en oeuvre le processus de concentration des entités juridiques et de rationalisation des structures opérationnelles afin de réduire les coûts caractérisant chaque structure, d'alléger les tâches administratives et | d'utiliser, en conséquence, les ressources pour des fonctions plus qualifiées et d'améliorer ainsi le résultat d'exploitation.

3. Statuts de la société absorbante, Power Equity Investments S.A. La fusion ne s'accompagne d'aucune modification des Statuts de la société absorbante dont nous joignons le texte en vigueur: il en est de même pour le montant du capital social étant donné que la société absorbante détient directement la totalité du capital social de la société absorbée, ce qui aura pour conséquence d'annuler intégralement les participations correspondantes.

4. Rapport d'échange des actions ou des parts sociales et régularisation éventuelle en numéraire. La Fusion par absorption ne donnera lieu à aucun échange de parts sociales ou d'actions de la société absorbée, ni - en conséquence - à aucune régularisation en numéraire, étant donné que la société absorbante POWER EQUITY INVESTMENTS S.A. détient directement la totalité du capital social de la société absorbée.

5. Modalités d'attribution des actions ou des parts sociales de la société absorbante. Conformément à ce qui a été exposé précédemment, il n'y aura aucune attribution d'actions ou de parts sociales de la société absorbante dont le capital restera aux mains des actionnaires actuels.

6. Date d'entrée en vigueur de la participation aux bénéficiaires des actions ou des parts sociales attribuées. Aucune date d'entrée en vigueur des participations aux bénéficiaires ne doit être indiquée étant donné que, comme cela a déjà été exposé, l'opération ne donnera lieu à aucune attribution d'actions ou de parts sociales.

7. Effets de la fusion et imputation des opérations de bilan de la société absorbée et clause d'annulation de la procédure.

a) Selon le paragraphe 1 de l'article 10 de la loi sur les fusions transfrontalières de sociétés à responsabilité limitée de la République de Lituanie, tous les actifs et passifs des sociétés anonymes ou des sociétés à responsabilité limitée qui fusionnent seront transférés à la société issue de la fusion à la date d'achèvement de la fusion, fondé sur les actes juridiques de l'Etat Membre dans lequel la loi est d'application pour la société issue de la fusion. Selon la Loi du Grand-duché de Luxembourg, l'effet de la fusion envers les tiers sera effectif à partir de la date de publication de l'Assemblée générale extraordinaire de la société absorbante POWER EQUITY INVESTMENTS S.A. au Registre du Commerce du Grand-duché de Luxembourg (article 273ter de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915).

b) D'un point de vue comptable, les opérations de la société absorbée; seront imputées au bilan de la société absorbante à partir à partir du 30/09/2013. Les bilans du présent projet de fusion ont été établis sur base d'une situation comptable et j patrimoniale nette de la société absorbée au 30/09/2013 et sur base d'une situation comptable de la société absorbante au 30/09/2013 (article 261 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales). La société absorbante, résultant de la fusion assume les droits et obligations de la société absorbée et éteinte, notamment selon les dispositions de l'article 268 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

c) Comme le seul employé de la société absorbée, le directeur, a exprimé le souhait de mettre fin à son contrat de travail le jour de la radiation de la société du registre des personnes morales de la République de Lituanie, les conditions visées à l'article 16 de la directive 2005/56/CEE relative aux fusions transfrontalières ne sont pas réalisées (article 261 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales),

d) Les actionnaires de la société absorbante ont la faculté, dans un délai d'un mois suivant la publication du projet de fusion sur le Mémorial C du Registre du Grand-duché de Luxembourg, de consulter, auprès du siège social, les documents visés à l'article 267 (1) de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, et d'en obtenir une copie intégrale sur simple demande et gratuitement. De plus, un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante pourront, à condition de détenir un pourcentage du capital social égal ou supérieur à 5 %, dans ce même délai d'un mois, convoquer, sur simple demande, une assemblée générale afin qu'elle se prononce sur la fusion. Passé ce délai d'un mois, la fusion deviendra définitive tel qu'indiqué au présent paragraphe 7, les effets découlant de l'article 274 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales devenant alors pleinement applicables.

e) L'évaluation des éléments patrimoniaux actifs et passifs qui sont transférés à la société absorbante au 30/09/2013 est:

ACTIF	
Immobilisation Financière	LTL 25.250.279,-
Liquidités	LTL 3.184,-
TOTAL ACTIF	LTL 25.253.463,-
PASSIF	
Actif Net	LTL 25.233.492,-
Dettes	LTL 19.971,-
TOTAL PASSIF	LTL 25.253.463,-

8. Procédure. La fusion par absorption décrite au présent Projet se découlera selon la procédure définie par la loi sur les fusions transfrontalières des sociétés à responsabilité limitée de la République de Lituanie, et des articles 278 et suivants de la Loi du Grand-duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

9. Traitement réservé à des catégories particulières d'actionnaires ou associés. Naturellement, il n'est prévu aucun traitement différencié, compte tenu qu'il convient de procéder à l'annulation des parts sociales de la société absorbée.

10. Avantages particuliers proposés en faveur des administrateurs des sociétés participant à la fusion. Aucun avantage particulier n'est proposé en faveur des organes administratifs des sociétés participant à la fusion par absorption.

11. Les présentes modalités de fusion sont établies en langues française et lituanienne. Les deux langues auront la même force et effet, toutefois en cas de conflit entre les versions française et lituanienne, la version française prévaudra et l'emportera.

Luxembourg, Kaunas, le 28/10/2013.

POWER EQUITY INVESTMENTS S.A.

Marie-Anne BACK / DANY ANDREA / Denis BREVER / Sébastien COYETTE

Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur

UAB «STARLAITAS»

Svetlana Romanovskaja / Lilija Gudavi iūtė / Darius Daugalas

Les membres du conseil d'administration

TARPTAUTINIO BENDROVI SUSIJUNGIMO PROJEKTAS

Jungimosi salygos

UAB "STARLAITAS", kurios registruota buvein , Kaune, Liejuva,

vadovaujantis Lietuvos Respubliko vienos valstyb s ribas peržengian io ribotos atsakomyb s bendrovi jungimosi statymo bei kit Lietuvos Respublikos teis s akt nuostatomis

prijungiamą prie

POWER EQUITY INVESTMENTS S.A., kurios registruota buvein Liuksemburge,

remiantis 261 ir kitais 1915-08-10 Liuksemburgo istatymo straipsniais

POWER EQUITY INVESTMENTS S.A. akcininkams

UAB „STARLAITAS“ akcininkams

Turime garb s pateikti jums tvirtinti projekt , parengt pagal Lietuvos Respublikos vienos valstyb s ribas peržengian io ribotos atsakomyb s bendrovi jungimosi statym , bei remiantis 261 ir kitais 1915 m. rugpj io 10 d. Liuksemburgo komercini bendrovi statymo straipsniais, taikytiniais min tam bendrovi susijungimui

1. Susijungime dalyvaujan ios bendrov s.

A) PRIJUNGIANTI BENDROV (VEIKSIANTI PO JUNGIMOSI)

POWER EQUITY INVESTMENTS S.A.. ribotos atsakomyb s bendrov , kurios registruotos buvein s adresas L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch, registruota Liuksemburgo Prekybos ir moni registre, kodas B 164710.

B) PRIJUNGIAMA BENDROV

UAB „STARLAITAS“, kurios registruotos buvein s adresas Kauno m. sav. Kauno m. Taikos pr. 147. uždaroji akcin bendrov , registruota Lietuvos Respublikos juridini asmen registre, juridinio asmens kodas 302452480.

2. Ekonominiai ir teisiniai susijungimo pagrindai. Planuojamas susijungimas suteikia galimyb gyvendinti juridini asmen koncentracijos proces ir racionalizuoti valdymo strukt ras, siekiant sumažinti s naudas. charakterizuojan ias kiekvieni strukt r , palengvinti administravimo užduo i atlikim ir protingai naudoti išteklius, taip pagerinant veiklos rezultatus.

3. Prijungian ios bendrov s Power Equity Investments S.A. statai. Susijungimas nelems joki prijungian ios bendrov s jstat . kuri nuoraš pridedame, pakeitim . Taip pat nesikeis kompanijos kapitalas, kadangi prijungianti bendrov tiesiogiai valdys vis prijungtos bendrov s kapital , tai lems visišk atitinkamo dalyvavimo panaikinim .

4. Akcij arba verslo dali (paj) keitimo santykis ir galimi mok jimai grynaisiais pinigais. Susijungimas nelems prijungtos bendrov s akcij ar verslo dali (paj) keitimo, tod l nebus atliekami jokie mok jimai grynaisiais pinigais, kadangi prijungianti bendrov POWER EQUITY INVESTMENTS S.A. tiesiogiai valdys vis prijungtos bendrov s kapital .

5. Prijungian ios bendrov s akciju arba verslo daliu (paj) paskirstymo salygos. Remiantis tuo. kas išd styta, nenumatomas joks prijungian ios bendrov s akcij arba verslo dali paskirstymas, nes jos kapitalas ir toliau priklausys esamiems akcininkams.

6. Dalyvavimo pelno paskirstyme pagal paskirstytas akcijas arba verslo dalis sigaliojimas. Dalyvavimo pelno paskirstyme sigaliojimo data nenustatoma, nes, kaip jau pasakyta, šis sandoris nelems jokie akcij ar verslo dali paskirstymo.

7. Susijungimo pasekm s ir prijungiamos bendrov s balansini operacij paskirstymas proced ros atšaukimo tvarka.

a) Vadovaujantis Lietuvos Respublikos vienos valstyb s ribas peržengian io ribotos atsakomyb s bendrovi , jungimosi statymo 10 str. 1 dalimi, visas besijungian i akcini bendrovi ar uždar j akcini bendrovi tunas ir sipareigojimai pereina po jungimosi veiksian iai bendrovei nuo atitinkamos valstyb s nar s, kurios teis bus taikoma po jungimosi veiksian iai bendrovei, teis s aktuose nustatyto jungimosi užbaigimo momento. Remiantis Liuksemburgo statymais, susilieji mo pasekm s bus taikytinos tre i j šali atžvilgiu nuo prijungian ios bendrov s POWER EQUITY INVESTMENTS S.A. neeilinio visuotinio akcinink susirinkimo sprendimo paskelbimo Liuksemburgo Didžiosios Hercogyst s Prekybos ir moni registre datos (Liuksemburgo 1915 m. rugpj io 10 d. statymo 273 str.).

b) Buhalterin je apskaitoje prijungiamos bendrov s operacijos bus perkeltos prijungian ios bendrov s balans nuo 2013-09-30. Šio susijungimo projekto nuostatos parengtos remiantis prijungiamos bendrov s 2013-09-30 buhalterin s apskaitos duomenimis ir grynojo turto verte, bei prijungian ios bendrov s 2013-09-30 buhalterin s apskaitos duomenimis (Liuksemburgo 1915 m. rugpj io 10 d. komercini bendrovi statymo 261 straipsnis). Prijungianti bendrov po susijungimo perima prijungtos ir likviduotos bendrov s teises ir pareigas, remiantis Liuksemburgo 1915 m. rugpj io 10 d, komercini bendrovi statymo 268 straipsnio nuostatomis.

c) Kadangi prijungiamos bendrov s vienintelis darbuotojas - direktorius -išreišk nor nutraukti darbo sutart nuo prijungiamos bendrov s išregistravimo iš Lietuvos Respublikos juridini asmen registro dienos, Direktyvos 2005/56/CEE 16 straipsnyje numatytos tarptautinio susijungimo s lygos n ra taikytinos (Liuksemburgo 1915 m. rugpj io 10 d. komercini bendrovi statymo 261 straipsnis).

d) Prijungian ios kompanijos akcininkai gali per vien m nes po susijungimo projekto paskelbimo oficialiame Liuksemburgo Didžiosios Hercogyst s registro leidinyje - Mémorial C of the Regisler of the Grund Duchy of Luxembourg, registruotos buvein s adresu susipažinti su dokumentais, nurodytais Liuksemburgo 1915 m. rugpj io 10 d. komercini bendrovi statymo 267 (1) straipsnyje, ir, pareikalav , nemokamai gauti visas ši dokument kopijas. Be to, vienas arba keli prijungian ios bendrov s akcininkai gali, su s lyga, kad jie valdo ne mažiau nei 5% korporacijos kapitalo, per vien m nes pareikalauti sušaukti visuotin akcinink susirinkim , kuriame bus balsuojama d l susijungimo. Pra jus vienam m nesiui, susijungimas taps galutinis, kaip numatyta šiame 7 paragrafe, ir Liuksemburgo komercini bendrovi statymo 274 straipsnyje nurodytos pasekm s bus taikytinos visa apimtimi.

e) Prijungian iai bendrovei perduodamo turto ir sipareigojim vertinimas 2013-09-30 duomenimis:

TURTAS

Finansinis turtas	LTL 25.250.279,-
Pinigai ir pinig ekvivalentai	LTL 3.184,-
IŠ VISO TURTO	LTL 25.253.463,-
ISIPAREIGOJIMAI	
Nuosavas kapitalas	LTL 25.233.492,-
Mok tinos sumos	LTL 19.971,-
IŠ VISO ISIPAREIGOJIM	LTL 25.253.463,-

8. Proced ra. Šiame projekte numatyta susijungimo proced ra atitinka proced r , kuri nustato Lietuvos Respublikos vienos valstyb s ribas peržengian io ribotos atsakomyb s bendrovi jungimosi statymas iv Liuksemburgo 1915 m. rugpj io 10 d. komercini bendrovi statymo 278 straipsnis.

9. Tam tikr akcinink arba asocijuot j nari kategorij statusas. Specialios priemon s nenumatomos, kadangi prijungtos bendrov s verslo daly bus panaikintos.

10. Ypatingos susijungime dalyvujan i bendrovi direktori privilegijos. Susijungime dalyvujan i bendrovi valdymo organams nesi lomos jokios specialios privilegijos.

11. Šios Jungimosi s lygos surašytos pranc z ir lietuvi kalbomis, abi kalbos turi piln juridin gali ir veiksmingum ; ta iau esant bet kokiam prieštaravimui tarp ši Jungimosi s lyg versij pranc z ir lietuvi kalba, bus vadovaujama i ir pirmenyb bus teikiama versijai pranc z kalba

Luxembourg, Kaunas, le 28/10/2013.

POWER EQUITY INVESTMENTS S.A.

Marie-Anne BACK / DANY ANDREA / Denis BREVER / Sébastien COYETTE

Direktorius / Direktorius / Direktorius / Direktorius

UAB «STARLAITAS»

Svetlana Romanovskaja / Lilija Gudavi iûtė / Darius Daugalas

Valdybos nariai

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2013.

STATUTS COORDONNES

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "POWER EQUITY INVESTMENTS S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à vingt-six millions trente et un mille euros (EUR 26.031.000,-) divisé en deux cent soixante mille trois cent dix (260.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à dix millions euros (EUR 10.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 12 septembre 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 mai à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2013.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2013152071/325.

(130186280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Anatevka, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires d'ANATEVKA (les Actionnaires), une société anonyme, constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22-24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 95.132 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°933 du 11 septembre 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 octobre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par M. Arnaud Sagnard, demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme Secrétaire Mme. Florine Letort, demeurant à Luxembourg, et choisit comme Scrutateur Mme. Mélanie Sauvage, demeurant à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que le capital souscrit de la Société est fixé à trois millions sept cent quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-dix-neuf euros (EUR 3.785.679.-), représenté par trois millions sept cent quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-dix-neuf (3.785.679) actions sans valeur nominale;

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par annonces faites dans le Luxemburger Wort et le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date des 30 septembre 2013 et 9 octobre 2013 et par lettres recommandées aux actionnaires nominatifs en date du 10 octobre 2013.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres des bureaux, restera annexée au présent procès-verbal afin d'être enregistrée.

IV. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les trois millions sept cent quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-dix-neuf (3.785.679) actions représentatives du capital social, 2.186.964 actions sont représentées à la présente assemblée.

V. Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de souscription préférentiel par les actionnaires en ce qui concerne les nouvelles actions de la Société à émettre;

2. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant maximal de EUR 500.000.- par l'émission d'un nombre maximal de 500.000.- nouvelles actions de la Société sans valeur nominale;

3. Souscription et paiement des nouvelles actions qui doivent être émises par la Société par un apport en nature;

4. Modification subséquente des statuts quant à la mention du capital social;

5. Ajout d'un alinéa à l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la Société qui aura la teneur suivante

«La Société pourra développer une activité de banque d'affaires et d'intermédiation financière à destination des entreprises, des états et des personnes physiques. La société pourra offrir des conseils stratégiques, financiers et juridiques afin d'accompagner le développement international de ses clients et assurer le montage d'opérations telles que: acquisition et cession d'entreprises ou d'activité, fusion, augmentation de capital, offre publique d'achat, offre publique d'échange, introduction en bourse, besoin en financement, restructuration de dette.»

6. Modification de la dénomination sociale de la Société et refonte complète des statuts afin de faciliter la gestion de la Société; et

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus par l'Assemblée, et après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver l'augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant maximal de EUR 500.000.- par l'émission d'un nombre maximal de 500.000.-nouvelles actions de la Société sans valeur nominale et d'ap-

prouver leur souscription par Monsieur Thierry LEYNE, chef d'entreprise, né le 8 septembre 1965 à Boulogne Billancourt, demeurant 19, Nissim IL-IL- 62919 Tel AVIV (Israël).

L'Assemblée note que l'augmentation de capital envisagée doit être reportée faute d'avoir pu obtenir dans les délais le rapport de réviseur relatif à l'apport en nature et décide que l'augmentation de capital interviendra dans le cadre du capital autorisé de la Société.

Les votes pour cette résolution ont été émis de la manière suivante:

POUR	CONTRE	ABSTENTION
2.186.964	0	0

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société qui sera désormais «Leyne, Strauss-Kahn & Partners» en abrégé «LSK».

Les votes pour cette résolution ont été émis de la manière suivante:

POUR	CONTRE	ABSTENTION
2.186.964	0	0

Troisième résolution

L'Assemblée décide de reporter la modification de l'objet social de la Société. Les votes pour cette résolution ont été émis de la manière suivante:

POUR	CONTRE	ABSTENTION
2.186.964	0	0

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société en anglais suivis d'une version française afin de tenir compte de la modification de la dénomination sociale et afin de faciliter la gestion de la Société.

Les votes pour cette résolution ont été émis de la manière suivante:

POUR	CONTRE	ABSTENTION
2.186.964	0	0

Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

«

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Leyne, Strauss-Kahn & Partners" in abbreviated form "LSK" (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is formed for an unlimited duration.

3.2. The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

Art. 4. Corporate object. The purpose of the Company is consult and provide business assistance to the companies in the international development strategy area, as well as to organize and coordinate, at a national or / and an international level, their various offices and subsidiaries, to manage their international teams, to optimize their costs, the operational development and any other areas related to the business activity.

The consulting and assistance to the firms related to the Company in any way and/or belonging to the group to which the company belongs to, in terms of investment, development and/or strategy, in Luxembourg or abroad, in all industrial, commercial or services areas, or acquisition or taking a majority stake or any other restructuring operation.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations and transfer of ownership or movable or immovable property.

The purpose of the Company is also all operations directly or indirectly related to the acquisition of participations under any form, in any Company, and also the administration, the management, the control and the development of these participations.

The Company may also use its funds for the creation, the management, the development and the liquidation of a portfolio consisting of securities or patents of any origin. The Company may participate of the creation, the development and the control of any company; it may acquire by way of contribution, subscription, purchase or purchase option of by any other way of any securities or patents. The Company may achieve these operations by the way of sale, transfer, exchange or otherwise, to strength these businesses and patents, to grant to companies in which the Company is interested, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may also issue notes of any type and any kind.

II. Capital - Shares

Art .5. Capital - Shares.

5.1. The share capital is set at three million seven hundred eighty five thousand six hundred seventy nine euros (EUR 3,785,679.-), represented by three million seven hundred eighty five thousand six hundred seventy nine (3,785,679) shares in bearer or registered form, having no par value each.

5.2. The share capital may be increased or decreased in accordance with the provision of the law.

5.3. Any intention to obtain a participation having as effect the trespassing of the thresholds set forth by the CSSF (10%, 20%, 33.33% or 50%) shall be declared in advance to the Company with a view to obtain the approval from the CSSF; otherwise, the shareholders shall not exercise their right to vote.

5.4. The shares can be created at the choice of the owner in the form of a unitary title or of a certificate representing of the registered shares. The shares can be in registered or in bearer form, as determined by the shareholders. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

5.5. The shares can be created at the choice of the owner in unitary title or in certificate representing of the registered shares. The shares can be in registered or in bearer form, as determined by the shareholders. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

5.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

5.7. The Board is authorized, for a period of five (5) years, to (i) increase the current share capital in one or several times up to fifteen millions euros (EUR 15,000,000.-) by the issuance of fifteen millions (15,000,000.-) new shares having the same rights as the existing shares, (ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorized to subscribe to the new shares and (iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

This authorization is valid for a five (5) year period, starting from the date of the publication in the Memorial C of the minutes of the general meeting of the shareholders of the Company held on July 31, 2013. The authorization may be renewed by a new general meeting of the shareholders.

III. Management - Representation

Art. 6. Board of directors.

6.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

6.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

6.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty- four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

6.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by (i) two directors or by (ii) the Board.

Art. 7. Sole director.

7.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

7.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

7.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Liability of the directors.

8.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

9.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may vote by way of voting forms that may be provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(v) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vi) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(vii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 10. Sole shareholder.

10.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

10.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

10.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 11. Financial year and Approval of annual accounts.

11.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

11.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

11.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

11.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

11.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 12. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

12.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

12.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

12.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

13.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- (iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Suit la traduction française du texte qui précède:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Leyne, Strauss-Kahn & Partners» en abrégé «LSK» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet toutes prestations de conseil et d'assistance aux entreprises en matière de stratégie de développement international, mais également d'organisation et de coordination au plan international et/

ou national, de leur divers bureaux et filiales, de gestion de leurs équipes internationales, d'optimisation de leurs coûts, de développement opérationnel, ainsi que de tous autres domaines liés à l'activité des entreprises.

La prestation de conseil et d'assistance aux entreprises liées à la société de quelque manière que ce soit et/ou appartenant au groupe auquel la société appartient, en matière d'investissement, développement et/ou stratégie, au Luxembourg et à l'étranger, dans tous domaines industriels, commerciaux ou de services, d'acquisition ou de prises de participation majoritaires ou autres opérations de restructuration.

Elle pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également émettre des emprunts obligataires de tout type et de toute nature.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital - Actions.

5.1. Le capital social est fixé à trois millions sept cent quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-dix-neuf euros (EUR 3.785.679.-), représenté par trois millions sept cent quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-dix-neuf (3.785.679) actions sous forme nominative ou au porteur, sans valeur nominale.

5.2. Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

5.3. Toute intention de prise de participation entraînant le dépassement des seuils prévus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (10%, 20%, 33,33% ou 50%) doit faire l'objet d'une déclaration préalable à la Société en vue de l'agrément de la CSSF; à défaut, les actionnaires ne pourront exercer leur droit de vote.

5.4. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les actions de la société peuvent être nominatif ou au porteur, aux grés des actionnaires. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

5.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

5.6. Le conseil d'administration est autorisé et a compétence pour (i) augmenter le capital existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000.-), par l'émission de quinze millions (15.000.000.-) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes, (ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire de nouvelles actions, (iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Cette autorisation est valable pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 31 juillet 2013 au Mémorial C, et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

III. Gestion - Représentation

Art. 6. Conseil d'administration.

6.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

6.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

6.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

6.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par (i) deux administrateurs (ii) par le Conseil.

Art. 7. Administrateur unique.

7.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

7.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

7.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Responsabilité des administrateurs.

8.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 9. Assemblée générale des actionnaires.

9.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

9.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote qui pourront être fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(v) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vi) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(vii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 10. Actionnaire unique.

10.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

10.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

10.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 11. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

11.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

11.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

11.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

11.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

11.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 12. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

12.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

12.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

12.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 6.000.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SAGNARD, F. LETORT, M. SAUVAGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48101. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150925/551.

(130185208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Giulianova S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Moncler T&A).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 164.918.

L'an deux mille treize, le treize septembre,

par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Alexandre PHAN, gérant, né à Montpellier (France), le 20 septembre 1973, demeurant à L-8147 Bridel 18, rue des Prés.

Lequel comparant agissant en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise Moncler T&A, ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 164.918 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 11 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 janvier 2012.

Les statuts ont été modifiés, suivant acte reçu par le notaire Cosita DELVAUX, de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 18 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 juillet 2012.

Lequel comparant, agissant en sa prédite qualité, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, prises en assemblée générale extraordinaire:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société, de «Moncler T&A» en «Giulianova S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des Statuts, qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 4.** La Société à responsabilité limitée aura la dénomination Giulianova S.à r.l.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 900,-.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au comparant, connu du notaire instrumentant, par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Alexandre PHAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2013. Relation GRE/2013/3821. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013138100/38.

(130168325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Allianz Finance VII Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 162.663.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zwölften September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Marc LOESCH, mit Amtssitz in Mondorf (Großherzogtum Luxemburg),

hat sich anlässlich der Feststellung einer Kapitalerhöhung Herr Lars Junkermann, Angestellter Legal / Operations, berufsansässig in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F. D. Roosevelt, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter

des Verwaltungsrats der Allianz Finance VII Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F. D. Roosevelt und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de commerce et des sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 162.663 (die Gesellschaft), gemäß den Beschlüssen des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 2. September 2013 (die Beschlüsse), eingefunden.

Eine Kopie der ordnungsgemäß unterzeichneten Beschlüsse, bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den amtierenden Notar, der gegenwärtigen Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 26. Juni 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 143, vom 18. Januar 2012. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß einer am 9. August 2013 durch den unterzeichnenden Notar aufgenommenen Urkunde, die Satzungsänderung wurde noch nicht veröffentlicht.

Der Erschienene, handelnd wie eingangs erwähnt, hat im Anschluss an die Beschlüsse, sodann den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

1. Der Wortlaut von Artikel 5 der Satzung lautet wie folgt:

„ **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.050 (einunddreißigtausend und fünfzig), eingeteilt in 3.105.000 (drei Millionen einhundertundfünftausend) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie.

Weiteres genehmigtes Kapital wird auf EUR 30.000 (dreißigtausend) festgesetzt, welches in 3.000.000 (drei Millionen) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) eingeteilt ist.

Der Verwaltungsrat oder der Alleinige Verwaltungsrat ist befugt, das aktuelle Aktienkapital bis zur erlaubten Kapitalsumme, von Zeit zu Zeit, ganz oder teilweise, mit oder ohne Ausgabeagio während einer Zeitspanne bis zum 8. August 2018 zu erhöhen.

Für den Fall einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals mit einhergehender Ausgabe neuer Aktien, ist der Verwaltungsrat oder der Alleinige Verwaltungsrat berechtigt, das Vorzugsrecht der Altaktionäre einzuschränken oder aufzuheben.

Jedes Mal, wenn der Verwaltungsrat oder der Alleinige Verwaltungsrat eine Kapitalerhöhung innerhalb des genehmigten Kapitals vornimmt, muss Artikel 5 der Satzung entsprechend abgeändert werden. Der Verwaltungsrat hat die nötigen Schritte vorzunehmen oder eine Person damit zu beauftragen, die nötigen Schritte vorzunehmen im Hinblick auf die Ausführung der Kapitalerhöhung und die Veröffentlichung und Eintragung einer solchen Kapitalerhöhung im Zuge der Satzungsänderung vor einem Notar.

Das Kapital der Gesellschaft kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden.“

2. Der Verwaltungsrat hat, in den Beschlüssen unter anderem, folgendes beschlossen:

(A) das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals, um einen Gesamtbetrag von EUR 10 (zehn Euro) zu erhöhen, um es von EUR 31.050 (einunddreißigtausend und fünfzig Euro), eingeteilt in 3.105.000 (drei Millionen einhundertundfünftausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie auf insgesamt EUR 31.060 (einunddreißigtausend und sechzig Euro) zu erhöhen, eingeteilt in 3.106.000 (drei Millionen einhundertsechstausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent), gemeinsam mit der Einzahlung eines Ausgabeagios in Höhe von EUR 46.591.096,96 (sechszwanzig Millionen fünfhunderteinundneunzig Tausend sechszwanzig Euro und sechszwanzig Cent), durch Ausgabe von 1.000 (eintausend) gleichwertiger Aktien (die Neuen Aktien) mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent);

(B) die Neuen Aktien zu erschaffen und 1000 (eintausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie auszugeben, unter Berücksichtigung, dass:

I. die derzeitigen Aktionäre die gesamten Neuen Aktien gezeichnet haben;

II. die Kapitalerhöhung durch Bareinzahlung in das Gesellschaftskapital am 5. September 2013 erfolgt ist;

III. jedes Verwaltungsratsmitglied und Herr Lars Junkermann, Angestellter Legal / Operations, berufsansässig in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F. D. Roosevelt, dazu ermächtigt wurden, die Zeichnung und Ausgabe der Neuen Aktien festzustellen, sowie die Kapitalerhöhung durch Erstellung einer notariellen Urkunde zu bestätigen und der Beleg der vollständigen Einzahlung der Kapitalerhöhung sowie der Zeichnung der Neuen Aktien dem amtierenden Notar vorzulegen.

Nach Ausgabe der Neuen Aktien, werden die Aktien an der Gesellschaft wie folgt gehalten:

Aktionär	Anzahl der gehaltenen Aktien
Allianz Finance VIII Luxembourg S.A.	931.800
Allianz Lebensversicherungs AG	2.174.200
TOTAL	3.106.000

3. In Folge der Kapitalerhöhung der Gesellschaft ist der Wortlaut von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung wie folgt geändert:

Deutsche Fassung:

" **Art. 15. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.060 (einunddreißigtausendundsechzig Euro), eingeteilt in 3.106.000 (drei Millionen einhundertsechstausend) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie."

Englische Fassung:

« **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31,060 (thirty-one thousand and sixty euro), represented by 3,6000 (three million one hundred and six thousand) shares having a par value of EUR 0.01 (one cent) per share."

Kosten

Die der Gesellschaft anlässlich dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 6.200,00 (sechtausendzweihundert Euro) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Junkermann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 septembre 2013. REM/2013/1630. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013138350/89.

(130168812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

A.N. International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013138347/11.

(130169102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Velcar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 117.589.

Le Bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013138284/10.

(130168468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Vita Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 13, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 96.057.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Référence de publication: 2013138286/10.

(130167994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Allseeds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 154.405.

Les comptes consolidés d'Allseeds S.A. pour la période se terminant au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013138353/11.

(130169247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Yuliya & J. Associés, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7373 Lorentzweiler, 95, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.631.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013138298/10.

(130168479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Art Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-24, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 121.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/10/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013138385/10.

(130168680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

European Group Services SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 143.309.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la société EP Services SA, ayant son siège social au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS B 135.999) et la société European Group Services SA (RCS B 143.309) a été dénoncé avec effet au 1^{er} octobre 2013 par l'Agent domiciliataire.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2013138504/12.

(130168733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Christian Ewen Studio für Moderne Bauelemente Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 134.625.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013138470/10.

(130169060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.
